

Les responsabilités légales des dirigeants associatif

Contexte : Au sein des associations employeuses ou non, l'articulation entre le droit commun issu du Code du travail et la Convention Collective Nationale du Sport est essentielle pour le respect des conditions d'emploi et pour une bonne gouvernance. Dans le cadre de son objet social et de son activité principale, l'association doit intégrer un certain nombre de principes et de règles applicables aux relations professionnelles. Les fonctions d'encadrement comme la mise en œuvre des différents projets impliquent ainsi de connaître la réglementation à respecter.

Cibles

Prérequis : Aucun

Stagiaires : Dirigeants bénévoles, salariés – Effectif maximum 8 structures

Objectifs, Méthodes et Evaluation

Objectifs Pédagogiques :

- Connaître la réglementation générale et les mesures applicables aux relations professionnelles au sein de l'association
- Faire le lien avec les règles issues de la Convention Collective Nationale du Sport et voir comment le sport est appréhendé par le Droit social
- Être capable de respecter le cadre légal de la contractualisation et des conditions de travail entre employeur et salarié
- Identifier les différents principes applicables aux conditions de travail et à la hiérarchisation dans l'association sportive
- Mesurer les enjeux et conséquences des dispositions en termes de Droit du travail et d'employabilité dans le sport

Méthodes Pédagogiques : Exposés, échanges, cas pratique sur sa structure

Evaluations : Questionnaire de fin formation

Modalités Pratiques

Intervenant : Gaëtan PLANCHE DEFRADE - Chargé de Mission Formation CROS AURA

Date et durée de la formation : 2 modules obligatoires :

- Le 3 Février 2022 - 18h30/20h30
- Le 10 Février 2022 - 18h30/20h30